



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Banque de France

Question écrite n° 7010

Texte de la question

M. Damien Alary appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les perspectives de restructuration du réseau Banque de France. La Banque de France est un outil privilégié d'analyse des besoins de financement de notre économie locale. Or, la réforme structurelle prévue pour ce service public remet en cause l'existence des succursales implantées localement. Et la mise en place d'une telle restructuration aurait des conséquences graves sur l'emploi et l'activité économique locale. Le Gouvernement français s'est engagé en juin dernier à arrêter le processus de liquidation des établissements du secteur semi-public économique. Attaché au service public, le Gouvernement veut le rendre plus proche et plus efficace pour le plus grand bénéfice des usagers et des salariés. En conséquence, il lui demande quelles sont les dispositions envisagées pour maintenir ce service public, conformément à la politique d'aménagement du territoire décidée par le Premier ministre.

Texte de la réponse

Le gouverneur de la Banque de France a proposé une réorganisation interne de l'activité de caisse de certaines succursales. Compte tenu de l'importance de ces évolutions, le gouverneur de la Banque de France vient d'engager, à la demande du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, une phase de concertation et de discussions avec les partenaires sociaux. Il est en effet essentiel que les évolutions que les exigences de modernisation et de préparation des échéances européennes pourraient rendre nécessaires soient précédées d'un dialogue social approfondi. Une première rencontre avec les partenaires sociaux a ainsi eu lieu le 15 janvier. Dans ce cadre, il appartiendra à la Banque de France de veiller à ce que toute évolution de son réseau s'inscrive dans le respect de trois objectifs fondamentaux : l'emploi, ce qui implique que tout licenciement soit exclu ; l'aménagement du territoire, qui exige qu'aucune succursale de la Banque de France ne soit fermée ; la qualité du service public, qui dicte les évolutions qui pourraient s'avérer nécessaires. Ce n'est qu'à l'issue de cette phase de dialogue social que le Conseil général de la Banque de France sera appelé à se prononcer sur ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7010

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4292

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 846